

# Concept de protection COVID-19

**Réouverture du site**  
Valable à partir du 03.08.2020  
jusqu'à nouvel ordre

---

## 1. Situation actuelle

Le **1er juillet 2020**, le Conseil fédéral a annoncé un nouvel assouplissement des mesures de protection.

Jusqu'à présent, seule l'utilisation des salles de séminaires (ECO & loges) et les entraînements sportifs (sans glace) ont été possibles sur le site de la Vaudoise aréna.

En vue d'accueillir :

- **Dès le 3 août 2020** : les différents clubs sportifs pour des entraînements et matchs sur glace sur la patinoire d'entraînement Cooly\*
- **Dès le 17 août 2020** : les différents clubs sportifs pour les entraînements et matchs sur la patinoire principale « Aréna »\*
- **Dès le 14 septembre 2020** : les universités souhaitant pratiquer les sports de glace
- **Dès le 31 octobre 2020** : les groupes scolaires et tout public souhaitant pratiquer les sports de glace,

la Vaudoise aréna a mis en place plusieurs mesures afin de respecter les recommandations de l'OFSP.

**\*sous réserve d'obtention des autorisations nécessaires**

## 2. Objectif

L'objectif consiste à mettre en œuvre l'ordonnance COVID-19 du 2 juillet 2020 de la manière la mieux adaptée et uniforme possible, tout en respectant strictement les exigences du Conseil fédéral et en protégeant la santé des utilisateurs et du personnel d'exploitation. Ainsi, la Vaudoise aréna s'appuie dans une large mesure sur la responsabilité personnelle des utilisateurs des **installations sportives et des salles de séminaires**.

Cette responsabilité personnelle est soutenue par trois mesures d'accompagnement :

- ✓ Communication au moyen d'affiches de rappel des recommandations de l'OFSP et OFSPO (Voir en annexes)
- ✓ Règlementations en matière de distance sociale et gestion des flux dans les endroits où il existe un risque d'attroupement notamment devant la zone d'accueil / caisse et devant le local de distribution de patins.
- ✓ Définition d'un nombre de personnes maximum par installation sportive et par salle de séminaire. Pour les salles de séminaires, le nombre de personne maximum sera établi de sorte que la distanciation sociale soit respectée.

### 3. Mesures de protection et règles de conduite

#### Généralités

Toutes les prescriptions du Conseil fédéral, y compris les prescriptions d'hygiène et de distanciation de l'OFSP, doivent être respectées.

Les mesures ci-après s'appliquent à tout exploitant du site : [séminaires](#), [entraînements sportifs](#), [pratiques des sports de glace par le public](#).

- Seules les personnes en bonne santé et ne présentant pas de symptômes peuvent participer aux [séminaires](#), [entraînements](#) et [pratique des sports de glace](#) à la Vaudoise aréna. Toute personne présentant des symptômes de maladie doit rester à la maison (voire être isolée) et doit contacter son médecin pour suivre ses instructions.
- [Garder ses distances](#) avant et après l'exploitation du site : [une distance de 1.5 m](#) est à observer lors du trajet aller et retour et de l'arrivée sur site. Si les règles de distance sociale ne peuvent être respectées ou si un contact étroit se produit, le port du masque est recommandé et la traçabilité des personnes présentes devra être assurée par les responsables de groupes / agents d'accueil pour le public. Tout exploitant doit être informé de cette liste de présence ainsi que de la possibilité qu'ils soient mis en quarantaine s'ils ont eu des contacts étroits avec des personnes atteintes du Covid-19 pendant leur présence sur site.
- [Respecter les règles d'hygiène de l'OFSP](#) : se laver soigneusement les mains avec du savon avant et après le séminaire et l'utilisation des patinoires.
- [Établir des listes de présence](#) pour permettre le traçage des personnes ayant été en contact étroit avec des personnes infectées.
- [Désigner une personne responsable de groupes](#) : quiconque planifie et réalise un séminaire ou un entraînement doit désigner une personne responsable du respect des conditions cadres en vigueur.

## Mesures par type d'exploitation

	Séminaires	Entraînements par groupe (clubs, écoles,...)	Public
Restriction du nombre de personnes	<p>Selon la salle réservée, si le nombre de participants dépasse les 300, le groupe sera dispersé en plusieurs secteurs.</p>	<p><b>Patinoire principale Aréna :</b>            Sur la glace : au maximum, 450 personnes            Dans les gradins : au maximum, 1000 personnes qui seront dispersées en groupes de 300</p> <p><b>Patinoires d'entraînement</b>            300 personnes maximum au total dans l'enceinte de la patinoire (glace, gradins &amp; coursive)</p> <p><b>Patinoire extérieure</b>            150 personnes maximum au total sur la glace</p>	
Planification Réservation	<p>L'organisateur doit prendre contact avec le secteur événementiel pour identifier le flux et la signalétique à mettre en place avant la tenue du séminaire.</p>	<p>L'organisateur doit prendre contact avec le secteur planification pour identifier le flux et la signalétique à mettre en place avant la tenue de l'entraînement.</p>	<p>Chaque créneau d'ouverture sera espacé d'au moins un quart d'heure pour éviter les croisements entre les flux entrants et sortants.</p>
	<p>Chaque réservation sera espacée d'au moins un quart d'heure pour éviter les croisements entre groupes différents.</p>	<p>Chaque entraînement sera espacé d'au moins un quart d'heure et la réservation des vestiaires sera espacée d'une heure pour éviter les croisements entre les différents groupes.</p>	

	Séminaires	Entraînements par groupe (clubs, écoles,...)	Public
Traçabilité	Les responsables des groupes sont tenus de tenir une liste de présence pour chaque entraînement.	Les responsables des groupes sont tenus de tenir une liste de présence pour chaque entraînement.	Les agents d'accueil ou caissiers recueilleront les coordonnées des personnes s'apprêtant à utiliser les patinoires. Ces données ne seront conservées que durant 14j après lesquels elles seront détruites.
Nettoyage Désinfection	La Vaudoise aréna assure un nettoyage et une désinfection réguliers des parties communes du site.		
	Des gels désinfectants sont mis à disposition aux points d'entrée et sortie du site.		
	La Vaudoise aréna garantit la désinfection des salles avant et après les séminaires. S'il le souhaite, et <b>à sa charge</b> , l'organisateur peut mettre à disposition des participants des gels désinfectant et/ou masques dans la salle.	La Vaudoise aréna assure un nettoyage et une désinfection réguliers des parties communes des vestiaires.	La Vaudoise aréna assure un nettoyage et désinfection réguliers du mobilier et autres objets susceptibles d'être touchés par le public : parois vitrées, poignées de portes, comptoirs, automates, terminal de carte bancaire, patins avant et après chaque attribution.

#### **4. Communication et mesures complémentaires**

- ✓ Des affichages sur le site permettent de faire appel à la responsabilité personnelle des utilisateurs et incitent à respecter les règles de distance et d'hygiène.
- ✓ La Vaudoise aréna informe le public sur le présent concept de protection le jour avant l'ouverture au public des patinoires sur le site internet (mise en ligne du document PDF) et un post sur les réseaux sociaux.

#### **5. Responsabilité**

La mise en œuvre et le respect des règles incombent aux organisateurs de séminaires et entraînements. Toutes les personnes concernées doivent en tout temps respecter les prescriptions du Conseil fédéral et de l'OFSP. L'exploitation du site se fait aux propres risques de l'utilisateur.

##### Devoir d'information des utilisateurs

Il est de la responsabilité des organisateurs d'entraînements et de séminaires de s'assurer que tous les participants soient informés sur le concept de protection établi par leur entreprise ou par leur club sportif.

#### **6. Contrôle et exécution**

Des contrôles peuvent être effectués. Il est donc important que les organisateurs des séminaires ou entraînements :

- ✓ remettent leur concept de protection à la Vaudoise aréna afin de vérifier la compatibilité avec le présent concept
- ✓ soient en possession de leur concept de protection ainsi que de leur liste de présence sur site.

#### **7. Entrée en vigueur**

Le concept de protection pour les installations sportives de la Vaudoise aréna a été adopté le 30 juillet 2020 et entre en vigueur le 3 août 2020.

Nouveau coronavirus

Actualisé au 6.7.2020

**VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:**



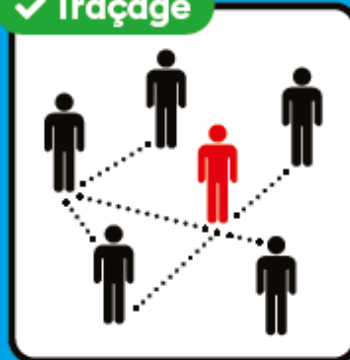
# Suivre impérativement les nouvelles règles :

✓ Test



En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.

✓ Traçage



Chaque fois que c'est possible, fournir ses coordonnées pour le traçage.

✓ Isolement/quarantaine



En cas de test positif : isolement.  
En cas de contact avec une personne testée positive : quarantaine.

## Pour rappel :



Garder ses distances.



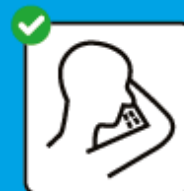
Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.



Se laver soigneusement les mains.



Éviter les poignées de main.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

A131K.2231

[www.ofsp-coronavirus.ch](http://www.ofsp-coronavirus.ch)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG  
Office fédéral de la santé publique OFSP  
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP  
Uffizi federal da sanadad publica UFSP




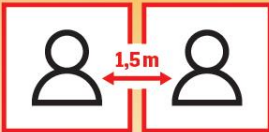
Scan for translation

Annexe 2 : Affiche OFSPO


Directives générales pour le sport après l'assouplissement des mesures


**Spirit of Sport** signifie maintenant ...


  
Respect des **règles d'hygiène** de l'OFSPO


  
**Respect des distances**  
(garder 1,5 m de distance si possible)


Valable dès le 22 juin 2020

  
Participation aux entraînements/compétitions **sans symptômes**

  
Respect du **concept de protection** des clubs et des exploitants d'installations sportives

  
**1000**  
**Manifestations sportives**  
– avec max. 1000 athlètes  
– avec max. 1000 spectateurs  
– groupes de max. 300 personnes si une distance de 1,5 mètre ne peut pas être assurée

  
**Listes de présence**  
(traçabilité des contacts proches – Contact Tracing)

  
Entraînements de sports avec contact physique étroit **en groupes fixes** (recommandation)

